

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 743 promulguant le décret n° 46-2290 du 16 octobre 1946

n° 743

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

8 juillet 1952

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1952

Date du numéro

1 août 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n 46-2290 du 16 octobre 1946 portant organisation et fixant le mode de fonctionnement des réseaux de Télécommunications des Territoires de l'Union Française placés sous le contrôle du Ministère de la France d'Outre-Mer .et portant création d'un Conseil des Télécommunications de -l'Union Française;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

—Est promulgué, dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 46-2290 du 16 octobre 19346 portant organisation et fixant le mode de fonctionnement des réseaux de Télécommunications des Territoires de l'Union Française placés sous le contrôle du Ministère de la France d'Outre-Mer et portant création d'un Conseil des Télécommunications de l'Union Française (J.O.R.F. du 19 octobre 1946).

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Par déléation :Le Secrétaire Général.CHAMBOREDON.